

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

Séance du 15 septembre 2022

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt-deux le **15 septembre, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Nicole JEANTHEAU, 3^{ème} Vice-Présidente

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

29 août 2022

Membres présents :

Date de la réunion :

15 septembre 2022

Titulaires : Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Marie-Pierre BEAU, Gérard CHOPIN, Jean-Michel DEZELU, François FROMET, Michèle GAUTHIER, Claire GRANGER, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE, Christophe THORIN

Suppléants : Jean-Albert BOULAY suppléant de Marie-Agnès FERET, Gérard CHAUVÉAU suppléant de Catherine LHÉRITIER, José ABRUNHOSA suppléant de Yann BOURSEGUIN

Pouvoirs :

Jacques BOUVIER a donné pouvoir à Nicole JEANTHEAU
Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Michèle GAUTHIER
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI
Eric MARTELLIERE a donné pouvoir à Annick BARRÉ
Karine MICHOT a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU

N°40.2022

Objet de la délibération :

**Mission obligatoire – Emploi
Agence d'attractivité de Loir-
et-Cher – Convention de
partenariat – Dispositif « job
conjoint »**

Membres titulaires excusés : Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, Jacques BOUVIER, Joël DEBUIGNE, Marie-Agnès FERET, Corinne GARCIA, Alain GOUTX, Pascal HUGUET, Catherine LHÉRITIER, Eric MARTELLIERE, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Vincent ROBIN, Régine VASSAUX

Assistait également à la réunion Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux

Gilles DUPIN, Comptable Public – Responsable du Service de Gestion Comptable de Vendôme - excusé

Gérard CHOPIN a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Nicole JEANTHEAU, Vice-Présidente)

La Vice-Présidente rappelle aux membres du conseil d'Administration la proposition d'adhésion auprès de l'Agence d'attractivité de Loir-et-Cher.

Dans ce cadre, la Vice-Présidente propose de signer une convention de partenariat relatif au dispositif « Job Conjoint ».

Le dispositif « Job conjoint » s'adosse à un écosystème des acteurs de l'emploi s'engageant à faciliter l'intégration professionnelle des conjoints des nouveaux Loir & Chériens.

Le document, joint en annexe, présente les conditions d'engagement et les engagements mutuels des signataires de la convention.

.../...

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- d'approuver les conditions d'engagements et les engagements mutuels de la convention de partenariat relative au dispositif « Job Conjoint », document joint en annexe,
- d'approuver la signature de la convention de partenariat relative au dispositif « Job Conjoint »,
- d'acter que cette convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction à la date anniversaire de la signature,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : 26 septembre 2022
Exécutoire le : 26 septembre 2022
Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 15 septembre 2022

Le Président



The image shows a blue ink signature of Eric Martellière. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text: 'CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIR-ET-CHER' around the perimeter and 'Département de Loir-et-Cher' in the center.

Eric MARTELLIERE

Le Président



The image shows a blue ink signature of Eric Martellière, identical to the one on the left.

Eric MARTELLIERE

**PUBLIC PRIORITAIRE
DESTINAIRE DU
DISPOSITIF JOB
CONJOINT**

Conjoint d'un
bénéficiaire de Jobback
Loir & Cher, conjoint de
professionnels de santé
et/ou les nouveaux
arrivants en Loir & Cher,
dans la limite de 60
accompagnements par
année civile

**CONDITIONS
D'ENGAGEMENT**

Signataires : chaque
partie désigne un
signataire représentant
la structure pour
la signature de
la convention de
partenariat et s'engage
à communiquer à l'autre
partie toute modification
éventuelle. La liste des
partenaires du dispositif
Job Conjoint pourra
apparaître sur différents
supports (web et print).
Tenir informée Be LC
des évolutions de la
structure et des actions
entreprises sans le
cadre du dispositif Job
Conjoint.

Durée : la présente
convention est conclue
pour une durée d'un
an, renouvelable par
tacite reconduction à
la date anniversaire de
signature.

Résiliation : toute
résiliation devra être
notifiée par mail ou
courrier à Be LC
Agence d'attractivité de
Loir & Cher
agence d'attractivité: 41 fr,
2/4 rue du Limoulin
41 000 Blois

Radiation : Be LC
Agence d'attractivité
de Loir & Cher se
réservé le droit de radier
tout signataire qui ne
respecterait pas les
engagements prévus
dans cette convention,
en le notifiant par voie
postale ou par email à
la structure.

Convention de partenariat

ENTRE

Be LC Agence d'attractivité
de Loir & Cher,

Association représentée par
Catherine Lhéritier, Présidente



ET

(nom de la structure)

Représentée par
(nom, prénom, fonction Président),

Logo de la Structure

Le dispositif Job Conjoint s'adosse à un écosystème des acteurs de l'emploi s'engageant à faciliter et accélérer l'intégration professionnelle des conjoints des nouveaux Loir & Chériens.

Engagements mutuels

EN SIGNANT CETTE CONVENTION, BE LC AGENCE D'ATTRACTIVITÉ DE LOIR & CHER S'ENGAGE À :

- Réaliser un premier entretien qualifié d'une heure, du conjoint pour connaître son parcours et son projet professionnel (recherche d'emploi, reconversion, création d'entreprise, formation.)
- Analyser le projet professionnel du conjoint
- Sélectionner parmi les structures signataires, celles en adéquation avec les objectifs recherchés du conjoint
- Orienter le conjoint et le mettre en relation avec ces structures
- Réaliser des entretiens de suivi avec le conjoint à j+30, j+90 et j+180
- Valider les actions engagées et le suivi avec le conjoint

POUR BE LC AGENCE D'ATTRACTIVITÉ DE LOIR & CHER

Fait le à

Catherine Lhéritier, Présidente

EN SIGNANT CETTE CONVENTION, (NOM DE LA STRUCTURE SIGNATAIRE) S'ENGAGE À :

- Faire partie du répertoire « Partenaires signataires Job Conjoint » tenu et partagé par Be LC Agence d'attractivité de Loir & Cher
- Désigner les référents du dispositif au sein de sa structure vers lesquels Be LC orientera les candidats désignés
- Prendre contact rapidement avec le candidat qualifié par Be LC
- Diffuser à son réseau les CV de candidats transmis par Be LC
- Intégrer des profils identifiés par Be LC dans sa CVthèque ou liste de CV qualifiés
- Inviter le candidat à s'inscrire sur la plateforme dédiée du partenaire et/ou à y déposer son CV
- Faire bénéficier le candidat de tous les outils et procédures à sa disposition
- Proposer un suivi et un accompagnement dans le cadre d'un projet de reconversion professionnelle et/ou de création/reprise d'entreprise, de commerce, d'exploitation
- Orienter le candidat vers un de ses propres partenaires pour assurer un accompagnement plus ciblé si besoin
- Autres :

Ces accompagnements sont assurés gracieusement dans le cadre de ses missions habituelles.

POUR (NOM DE LA STRUCTURE)

Fait le à

Prénom Nom, Fonction